



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Garantie d'emprunt à SA HLM Les Ajoncs Construction d'une résidence intergénérationnelle**

DEL-2018-095

**Numéro de la délibération :** 2018/095

**Nomenclature ACTES :** Finances locales, emprunts

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 10/12/2018

**Date de convocation du conseil :** 04/12/2018

**Date d'affichage de la convocation :** 04/12/2018

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Soizic PERRAULT

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Christine LE STRAT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

**Étaient absents :** Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

# Garantie d'emprunt à SA HLM Les Ajoncs Construction d'une résidence intergénérationnelle

## Rapport de Yann LORCY

Vu la demande formulée par le Bailleur Social « SA HLM Les Ajoncs » et tendant à obtenir la garantie pour le remboursement d'un premier prêt d'un montant total de 2 496 113 € pour le financement de la résidence habitat jeunes et d'un second prêt d'un montant total de 583 169 € pour l'aide au logement intermédiaire dédié aux personnes âgées.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

\*\*\*\*\*

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de Pontivy accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 496 066 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt, constitué de plusieurs lignes de prêt.

Type de prêt	Montant	Durée	Taux	Taux actuel	Périodicité de paiement
<b>PLAI</b>	1 104 277,00 €	40 ans	Livret A -0,20%	0,55%	annuelle
<b>PLAI Foncier</b>	410 569,00 €	50 ans	Livret A -0,20%	0,55%	annuelle
<b>PLUS</b>	339 529,00 €	40 ans	Livret A +0,60%	1,35%	annuelle
<b>PLUS Foncier</b>	207 060,00 €	50 ans	Livret A +0,60%	1,35%	annuelle
<b>PLS</b>	219 047,00 €	40 ans	Livret A +1,11%	1,86%	annuelle
<b>PLS Foncier</b>	115 584,00 €	50 ans	Livret A +1,11%	1,86%	annuelle
<b>Prêt Haut Bilan Bonifié</b>	100 000,00 €	40 ans	Livret A +0,60%	1,35%	annuelle

**Article 2** : Par ailleurs, en complément du prêt PLUS de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Emprunteur a bénéficié d'un prêt de la CARSAT d'un montant total de 583 169 € au titre de l'aide au logement intermédiaire dédié aux personnes âgées.

A l'instar de la Caisse des Dépôts et Consignations, la CARSAT exige une garantie d'emprunt pour ce prêt. L'Emprunteur souhaite que la commune de Pontivy garantisse ce prêt à 100%, évitant ainsi d'aller chercher une garantie bancaire qui ne ferait que surenchérir le coût de l'opération.

Type de prêt	Montant	Durée	Périodicité
Prêt sans intérêts (CARSAT)	583 169 €	30 ans	annuelle

***Nous vous proposons :***

- d'autoriser Madame La Maire à signer le contrat à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**